W. 15/02/1941 Prov 2:1,2 (4)

OBEISSANCE.

"Mon fils,retiens mes paroles,et garde avec toi mes préceptes. Observe mes préceptes,et tu vivras;garde mes enseignements comme la prunelle de tes yeux" (Proverbes 7:1,2).

1 Jéhovah dirige ses enfants et il exige d'eux une obéissance complète; telles sont les conditions à réaliser pour obtenir la vie éternelle. Par sa Parole il a confirmé cette règle depuis le temps d'Adam en Eden jusqu'à ce jour. Adam n'a pas obéis aux commandements de Dieu et il en résulta pour lui la mort. Les lois divines ne varient jamais et sont les mêmes pour tout le monde (Malach. 3:6; Actes 10:34).

2 La vie et le droit y afférent ne peut être obtenue et maintenue que par la grâce de Dieu. La vie éternelle ne peut être accordée qu'à ceux qui lui obéissent. Le mot "Père" signifie l'être de qui la vie émane. Dieu de ce fait est le Père de ceux qui acquièrent la vie éternelle. Il est la source de la vie (Ps. 36:10). Il accorde ou dispense la vie éternelle par et en Jésus-Christ l'exécuteur de ses desseins. Dans l'épître aux Romains chapitre 6 verset 23 on peut lire: "Car le salaire du péché,c'est la mort; mais le don gratuit de Dieu,c'est la vie éternelle en Jésus-Christ notre Seigneur". Il n'existe pas d'autres chemins pour obtenir la vie (Actes 4:12). Jésus-Christ est le Fils bien-aimé du Très-Haut et il dit: "Je veux faire ta volonté, mon Dieu! Et ta loi est au fond de mon coeur (Ps.40:9). A cause de sa parfaite obéissance à son Père,même dans les circonstances les plus pénibles, Jésus a obtenu la vie éternelle ainsi que la situation la plus élevée dans l'univers après Jéhovah; il est en effet l'exécuteur de la volonté du Très-Haut: "Ayant paru comme un simple homme,il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort,même jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé,et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom,afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux,sur la terre et sous la terre,et que toute langue confesse que Jésus-Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père" (Phil. 2:8-11). Par suite de son obeissance absolue, Jésus est devenu l'auteur d'un salut éternel pour tous ceux qui lui obéissent (Hébreux 5:8,9). Il est de la plus grande importance pour celui qui veut vivre de connaître ces faits.

3 Tout le genre humain est né dans le péché par suite de la transgression d'Adam et pour cette raison,tous ses enfants héritèrent la mort (Rom. 5:12). Dieu a racheté les hommes de la mort par l'homme Jésus qui fit le sacrifice de sa vie pour le salut de ceux qui sont en lui; Dieu donne donc la vie à tous ceux qui croient au Seigneur Jésus-Christ comme étant le Sauveur et qui par la suite s'engagent à obéir aux lois divines et par conséquent à Jésus-Christ: "Car comme par la désobéissance d'une seul homme beaucoup ont été rendus pécheurs, de même par l'obéissance d'un seul beaucoup seront rendus justes" (Rom. 5:19).

4 Tout homme devient un enfant de Dieu quand il a foi en lui et croit que Jésus est son Sauveur. Il doit en outre consentir à faire la volonté du Très-Haut et contracter une alliance avec lui. Si l'Eternel consent à cette alliance,il est alors en bonne voie pour obtenir le don de la vie. A ceux-ci Jéhovah fait les plus importantes recommandations que l'on peut lire au chapitre 7 des Proverbes, versets 1 et 2. Les règles générales contenues dans ces textes seront rigoureusement observées par tous les hommes qui obtiendront la vie éternelle.

Peuple dans l'alliance

5 Jéhovah a choisi les Israélites afin qu'ils soient un "peuple pour son nom". Il fit avec eux une alliance qu'il confirma au Mont Sinaï où Moïse servit de médiateur. Cette nation s'engagea à faire tout ce que Dieu lui ordonnerait et ainsi elle entra volontairement dans l'alliance (Exode 19:5,8). Comme nation,les Israélites rompirent

leur alliance et perdirent la faveur de Dieu mais quelques individus seulement restèrent fidèles à leurs engagements. Tous ceux qui devinrent religionnistes furent rejetés, mais les fidèles qui, comme Jésus obéirent toujours à la loi divine ont été preservés pour la vie.

6 A trente ans, l'homme Jésus se présenta à Dieu et fut baptisé dans le Jourdain, faisant par cet acte savoir publiquement qu'il contractait une alliance avec son Père par le sacrifice, (Luc.3:21,23). Jésus devint alors la tête et le chef des Israelites spirituels antitypiques. Ses premiers disciples étaient également des Israélites selon la chair, onze d'entre eux resterent fidèles et entrèrent dans l'alliance avec leur Maître pour le Royaume dd Dieu. l'Eternel commença alors au temps prévu à choisir du milieu des Gentils ou autres nations un peuple pour son Nom qui suivrait les traces de Jésus (Actes 15:14). Tout humain admis dans l'alliance doit devenir un réel disciple de Jésus en marchant sur les traces de son Maître, subir les mêmes outrages que lui et rester fidèle même jusqu'à la mort. Ces vrais disciples de Jésus sont des Israelites spirituels, choisis par Dieu pour être des témoins pour son Nom et son Royaume. Il est écrit à leur sujet: "Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière, vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui maintenant êtes le peuple de Dieu, vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde" (1 Pierre 2:9,10).

7 Ce qui fut écrit dans la loi et dans les prophéties s'applique particulièrement à tous les Israélites spirituels, ou chrétiens qui suivent Jésus. A ce sujet, il ne peut y avoir le moindre doute, puisqu'il est écrit: "Ces choses leur sont arrivées pour servir d'exemples, et elles ont été écrites pour notre instruction, à nous qui sommes parvenus à la fin des siècles. Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber! C'est pourquoi, mes bien-aimés, fuyez l'idolâtrie" (1 Corinth. 10:11,12,14). "Or, tout ce qui a été écrit d'avance l'a été pour notre instruction, afin que, par la patience, et par la consolation que donnent les Ecritures, nous possédions l'espérance" (Rom.15:4).

8 Ces vrais disciples de Jésus sont engendrés ou acceptés par Jéhovah et reconnus par lui comme ses enfants ou fils, et ces derniers doivent être soumis à Jéhovah leur Père s'ils veulent obtenir la vie éternelle. Ils deviennent des nouvelles créatures en Jésus-Christ qui est la Tête de la nouvelle création ou Israélites spirituels: "Si quelqu'un est en Christ, il est une nouvelle créature. Les choses anciennes sont passées; voici, toutes choses sont devenues nouvelles" (2 Corinth. 5:17; Ephés. 1:22). Ayant reçu l'Esprit de Dieu, ils sont conduits par son Esprit et ils sont ses fils: "Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu. Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions: Abba! Père! l'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu" (Rom. 8:14-16).

9 Comme enfants de Dieu, ils doivent obéir aux commandements de leur Père; autrement ils ne pourraient pas vivre. l'Eternel leur dit: "Mon n'oublie pas mes enseignements, et que ton coeur garde mes préceptes" (Proverb.3:1). "Sois fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie" (Apoc. 2:10). Ceux-là doivent être et sont des témoins de Jéhovah qui rendent témoignage à son nom et à son Royaume, c'est pourquoi l'Eternel parlant d'eux dit: "Mes témoins" (Esaïe 43:10,12).

10 Le Seigneur révèle son dessein de peupler la terre d'une grande multitude d'humains qui auront la possibilité d'y vivre éternellement (Apoc. 7:9-17). Tous ceux qui constitueront cette "grande multitude" doivent consentir à faire la volonté de Dieu et de ce fait avoir foi en l'efficacité du sang de Jésus comme prix de leur rédemption; ils doivent se consacrer pour faire la volonté de Dieu, c'est à dire le servir et obéir aux commandements du Seigneur. Ils sont exhortés à

"rechercher la justice" et à "rechercher l'humilité" (Sophonie 2:3) ce qui signifie qu'ils doivent s'efforcer de connaître la volonté de Dieu à leur égard et de faire alors ce qui est juste en lui obéissant.

Devoir des parents

11 La loi divine donnée à l'Israël typique s'applique avec une force égale à tous les hommes qui recherchent la vie éternelle. A tous ceux qui ont consenti à faire sa volonté; Dieu dit: "Vois, je mets aujourd'hui devant toi la vie et le bien, la mort et le mal" (Deut.30:15). A son peuple par alliance, Jéhovah dit encore: "Il y aura une seule loi et une seule ordonnance pour vous et pour l'étranger en séjour parmi vous" (Nombres 15:16). "Vous aurez la même loi; l'étranger comme l'indigène; car je suis l'Eternel, votre Dieu" (Lévitique 24:22).

12 L'étranger parmi les Israelites typiques préfigura ceux qui actuellement sur la terre consentent à faire la volonté du Très-Haut, et qui, à cause de leur fidélité constitueront la "grande multitude" que Jésus appelle ses "autres brebis" et quand ces dernières sont amenées vers le Seigneur et reçoivent de lui la vie, elles formeront avec les vrais Israélites spirituels un seul troupeau conduit par Christ, le grand Berger (Jean 10:16). Le dessein de Dieu est d'accorder la vie éternelle à ceux qui croient en lui et au Seigneur Jésus-Christ et qui leur obéissent parfaitement. Cette règle s'applique à la fois aux Israélites spirituels et à la "grande multitude"; c'est à dire à tous ceux qui vivront: "Le Père aime le Fils, et il a remis toutes choses entre ses mains. Celui qui croit au Fils a la vie éternelle; celui qui ne croit pas au Fils ne verra point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui" (Jean 3:35,36).

13 Le mariage et la procréation sont voulus par le Créateur. Tous les parents qui ont consenti à faire la volonté de Dieu et qui ont des enfants doivent observer les commandements du Tout-Puissant qui leur ordonne d'enseigner à leurs enfants les préceptes divins et de les conduire dans le chemin de la justice. A son peuple consacré qui fit alliance avec lui, Jéhovah dit: "Seulement, prends garde à toi et veille attentivement sur ton âme, tous les jours de ta vie, de peur que tu n'oublies les choses que tes yeux ont vues, et qu'elles ne sortent de ton coeur; enseigne-les à tes enfants et aux enfants de tes enfants" (Deut.4:9). "Et ces commandements, que je te donne aujourd'hui, seront dans ton coeur. Tu les inculqueras à tes enfants, et tu en parleras quand tu seras dans ta maison, quand tu iras en voyage, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras" (Deut.6:6,7). "Garde et écoute toutes ces choses que je t'ordonne, afin que tu sois heureux, toi et tes enfants après toi, à perpétuité, en faisant ce qui est bien et ce qui est droit aux yeux de l'Eternel, ton Dieu" (Deut.12:28).

14 S'adressant à son peuple qui a accepté de faire sa volonté, l'Eternel donne ce commandement spécial: "Prenez à coeur toutes les paroles que je vous conjure aujourd'hui de recommander à vos enfants, afin qu'ils observent et mettent en pratique toutes les paroles de cette loi" (Deut.32:46).

15 On ne peut prétendre que ces lois ne s'appliquaient qu'aux anciens Israélites. La loi divine est la même pour tous ceux qui désirent vivre. Les enfants recherchent la connaissance et doivent être instruits car le plus ardent désir de tout humain sain d'esprit, aussi bien les enfants d'un certain âge que les adultes, c'est d'obtenir la vie éternelle. Le Seigneur met donc les parents consacrés à son service, dans l'obligation de veiller à ce que leurs enfants connaissent la loi de l'Eternel. Ils ne peuvent en négligeant ce devoir impérieux espérer obtenir la faveur divine. Ils doivent de même assujettir leurs enfants à l'obéissance et les guider attentivement dans le chemin de la justice. Voici ce que disent les Ecritures aux parents consacrés et à leurs enfants: "Enfants, obéissez à vos parents, selon le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec une promesse), afin que tu sois heureux et

que tu vives longtemps sur la terre. Et vous, pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les instruisant selon le Seigneur" (Ephés. 6:1-4).

16 Les parents sont responsables de la procréation, ils doivent donc instruire convenablement leurs enfants. L'habitude qui prévaut dans toutes les nations c'est de confier à de prétendus spécialistes, hommes ou femmes, le soin de faire l'éducation spirituelle de leurs enfants. Cette manière de faire purement humaine n'est pas conforme à la volonté de Dieu. Les parents ne peuvent se soustraire aux obligations que leur impose le Seigneur en laissant à d'autres le soin de donner à leurs enfants ce genre d'instruction. Pour les choses qui ont trait aux affaires de ce monde, il semble que l'enseignement donné aux enfants par un instituteur compétent soit convenable; mais en ce qui concerne la Parole de Dieu, le premier devoir des parents consacrés est d'instruire leurs enfants, non pas à leur manière, mais comme l'Eternel l'a ordonné. Ils doivent élever leurs enfants "en les instruisant...selon le Seigneur": ce qui veut dire selon la méthode divine. Ils doivent les "corriger selon le Seigneur", ce qui signifie leur prodiguer des avis, des conseils et les instruire dans la justice conformément aux enseignements contenus dans la Bible qui est la Parole de Dieu. Ceci est un devoir sacré auquel personne n'a le droit de s'opposer et que les parents n'ont pas le droit d'ignorer.

17 La vie des enfants est en jeu et il est donc extrêmement important de l'engager sans délai dans le chemin de la justice, c'est à dire dans la voie de Dieu. Sinon, ils n'obtiendront pas la vie éternelle. A ce sujet, il est écrit "Instruis l'enfant selon la voie qu'il doit suivre, et quand il sera vieux, il ne s'en détournera pas" (Proverbes 22:6).

18 L'éducation de l'enfant doit être basée sur la Parole de Dieu, car elle seule indique le chemin qui conduit à la vie éternelle. L'enfant est poussé naturellement à désirer acquérir la vraie connaissance. Seules les personnes qui cherchent le chemin de la vie que le Seigneur a montré dans sa Parole; le trouveront. Ceci fut précisé autrefois par le Sauveur. Des parents amenèrent leurs enfants près de Jésus afin qu'ils fussent eux aussi instruits par lui; certains juifs à l'esprit religieux essayèrent de les repousser: "Jésus, voyant cela, fut indigné, et leur dit: Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent. Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera point. Puis il les prit dans ses bras, et les bénit, en leur imposant les mains" (Marc. 10:14-16). Ces paroles du Seigneur signifient clairement que seules ces personnes qui désirent le connaître avec un coeur pur comme le firent les petits enfants, peuvent trouver le chemin de la vie; que le Royaume de Dieu est uniquement pour ceux qui cherchent la vérite contenue dans la Parole de Dieu et qui font ce que le Seigneur ordonne. Il serait impossible de préciser avec plus de force et de clarté que l'a fait la Parole de Dieu, l'obligation d'instruire les enfants dés leur jeunesse.

Ordonnances

19 La responsabilité des parents commence dès qu'ils ont pris la résolution de faire la volonté du Très-Haut et contracté une alliance avec lui. Les parents qui se sont engagés à obéir à Dieu doivent s'enquérir de leurs obligations envers Jéhovah ainsi que de leurs devoirs envers leurs enfants et s'y conformer rigoureusement, sans négliger de les faire connaître à ces derniers en leur conseillant vivement d'y obéir. L'Etat qui assure l'éducation de la jeunesse dans un tout autre domaine, n'a pas le droit d'empêcher les parents d'enseigner à leurs enfants la Parole de Dieu. Un docteur de la loi qui voulait peut-être savoir comment on pouvait obtenir la vie éternelle en obéissant aux commandements divins a dit à Jesus: "Maître, quel est le plus grand commandement de la loi?" Jésus lui répondit: "Tu aimeras le Seigneur ton Dieu, de tout ton coeur, de toute ton âme et de toute

ta pensée. C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second qui lui est semblable: Tu aimeras ton prochain comme toi-même" de ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes" (Matth. 22:36-40).

20 Aimer Dieu signifie le servir avec un désintéressement absolu et toujours chercher à mieux connaître sa volonté pour y obéir. Ceci est bien défini par les paroles suivantes que Jésus adressa à son Père: "Je veux faire ta volonté mon Dieu! Et ta loi est au fond de mon coeur" (Ps. 40:9; Hébreux 10:7). D'après l'esprit des Ecritures le mot "prochain" s'applique à toute personne qui croit à Jéhovah et en Christ et qui s'est engagée à faire la volonté du Très-Haut. Dieu exige que l'on aime son prochain comme "soi-même" c'est à dire que l'on place son frère chrétien exactement au même niveau que soi-même. Le seul moyen dont dispose l'homme pour manifester son amour envers son Créateur c'est d'observer intégralement ses commandements. Il est écrit en effet: "Si vous m'aimez, gardez mes commandements" (Jean 14:15). On ne peut dire plus clairement que le chrétien ne peut prouver son amour pour Dieu qu'en obéissant joyeusement à ses commandements (1 Jean 5:3). Quand les lois humaines sont en contradiction avec les ordres divins, il faut d'abord obéir à Dieu.

Un seul Dieu.

21 Il n'y a qu'un seul Dieu Tout-Puissant et éternel, dont le nom est Jéhovah (Ps.83:19). Il est "d'éternité en éternité" et de lui vient tout don parfait (Ps.90:2; Jacques 1:17). "Toutes ses voies sont justes" (Deut.32:4). Ses commandements sont parfaits et l'homme dont la conduite serait toujours en harmonie avec la loi divine ne commettrait jamais la moindre faute ni erreur. "La loi de l'Eternel est parfaite, elle restaure l'âme; le témoignage de l'Eternel est véritable, il rend sage l'ignorant. Les ordonnances de l'Eternel sont droites, elles réjouissent le coeur; les commandements de l'Eternel sont purs, ils éclairent les yeux. La crainte de l'Eternel est pure, elle subsiste à toujours, les jugements de l'Eternel sont vrais, ils sont tous justes (Ps. 19:8-10).

22 Jéhovah est la source de toute vie et dispense la vie éternelle à ceux qui lui obéissent. Il s'ensuit nécessairement que si l'homme déifie une créature ou une chose à laquelle il obéit, il ne pourra jamais acquérir la vie éternelle, ni en trouver le chemin, conformément à ce qui est écrit: l'Eternel prouva d'une autre manière sa bonté infinie en donnant le commandement immuable ci-après, à ceux qui espèrent obtenir la vie éternelle: "Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, ni de représentation quelconque des choses qui sont en haut dans les cieux, qui sont en bas sur la terre, et qui sont dans les eaux plus bas que la terre. Tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point; car moi, l'Eternel, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération de ceux qui me haïssent" (Exode 20:3-5).

23 Les peuples qui habitèrent la Palestine au temps où Dieu y envoya les Israélites, étaient des adorateurs des démons et afin que son peuple ne commette pas de telles abominations, l'Eternel lui ordonna de se méfier des autres dieux afin de ne pas tomber dans un piège et il confirma le commandement précédent en ces termes: "Tu ne serviras point leurs dieux, car ce serait un piège pour toi" (Deut.7:16). Il renouvela ses instructions à son peuple consacré concernant les idoles sculptées en disant: "Vous brûlerez au feu les images taillées de leurs dieux. Tu ne convoiteras point et tu ne prendras point pour toi l'argent et l'or qui sont sur elles, de peur que ces choses ne te deviennent un piège, car elles sont en abomination à l'Eternel ton Dieu" (Deut. 7:25).

24 Dieu étant l'unique source de vie, et la vie n'étant accordée qu'à ceux qui lui obéissent, ce fut pour le plus grand bien de son peuple qu'il lui ordonna de s'abstenir complètement d'adorer une créature ou

un objet quelconque. Mais les Israélites violèrent leur alliance avec Dieu, tombèrent dans un piège et cette nation fut détruite (Ps.106.35-40; Ezéchiel 21:30-32). L'Eternel montra ainsi que ses décrets sont immuables et que toute désobéissance volontaire à ses commandements entraîne la mort des coupables.

Chrétien

25 Un chrétien est un vrai disciple de Jésus qui marche dans les traces de son maître en obéissant joyeusement aux commandements du Dieu Tout-Puissant. Tous les chrétiens doivent suivre les traces du Sauveur (1 Pierre 2:21). Il y a une grande différence entre les personnes qui n'ont pas fait alliance avec le Seigneur et celles qui contractent une alliance pour obéir à Dieu et qui sont acceptées par lui comme disciples de Jésus-Christ. Ces dernières qui se sont solennellement engagées à exécuter la volonté de Dieu sont dans ce monde nettement séparées des autres. A la fin de son ministère terrestre, Jésus adressa à son Père la prière suivante en faveur de ceux qui suivent ses traces: "Je leur ai donné ta parole; et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde. Sanctifie-les par ta vérité: ta parole est la vérité" (Jean 17:14-17).

26 Pendant des siècles, Satan a été le gouverneur invisible ou le dieu de ce monde mauvais (2 Corinth.4:4; Jean 14:30). Seuls ceux qui ont strictement obéi aux commandements du Seigneur ont été préservés de l'influence et de la puissance du diable, parce que les fidèles disciples de Jésus ont pris garde à la Parole du Seigneur qui par un de ces apôtres leur recommandé de "se préserver des souillures du monde" (Jacques 1:27). Il faut conclure de ce qui précède que les lois des nations de ce monde gouverné par Satan, faites pour les peuples en général, ne peuvent pas toujours être observées par celui qui a pris l'engagement de ne faire que la volonté de Dieu.

27 Tous les chrétiens fidèles et véritables doivent être en effet des témoins de Jéhovah en publiant son nom et son Royaume gouverné par Christ Jésus (Esaïe 43:10-12; Exode 9:16). Toutes les personnes se trouvant dans l'alliance doivent obéir aux commandements de Dieu en prêchant l'Evangile du Royaume (Esaïe 61:1,2; Matth.24:14). Ceux qui sont ainsi dévoués à Jéhovah et à son Royaume doivent enseigner à leurs enfants l'Evangile du Royaume ou Théocratie. Jésus apprit à ses disciples à prier Dieu comme suit: "Que ton règne vienne; que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel" (Matth. 6:10).

Religion et christianisme

28 Organiser certaines cérémonies et se livrer à des actes dits de piété ou de foi, contraires aux commandements de Dieu, c'est être religieux. Or la religion tire son origine des démons dont Satan est le chef. De tous les temps elle fut utilisée pour tromper; elle a effectivement égaré les multitudes en les rendant aveugles, c'est à dire incapables de voir et de comprendre les commandements divins. C'est la religion qui organisa les persécutions et notamment celles dirigées contre les chrétiens.

29 Les chrétiens sont ceux qui font la volonté du Très-Haut comme elle est exposée dans la Bible. Ils sont appelés "Chrétiens" parce qu'ils sont soumis à Jésus comme leur Maître qui exécute toujours la volonté de son Père. C'est pourquoi il est devenu le chef et le conducteur de tous ceux qui comme lui obéissent diligemment à l'Eternel. Le Seigneur a recommandé aux chrétiens de s'abstenir de faire ce qui est contraire aux commandements de Dieu.

Suprématie

30 La loi de Dieu qui se trouve dans la Bible a été donnée à l'homme pour le guider dans la justice "Ta parole est une lampe à mes

pieds, et une lumière sur mon sentier" (Ps.119:105). La volonté du Très-Haut est la loi suprême; elle constitue le seul enseignement que l'homme doit recevoir pour être capable de marcher dans le chemin de la justice et par conséquent de la vie. "Toute Ecriture inspirée de Dieu est utile pour enseigner, pour convaincre, pour corriger, pour instruire dans la justice, afin que l'homme de Dieu soit accompli et propre à toute bonne oeuvre" (2 Tim.16:17).

31 Tout chretien est tenu par sa consécration d'obéir à la loi divine exposée dans les Ecritures. S'il viole volontairement ses engagements, il est condamné à mort (Rom.1:31,32). Tous les chretiens croient fermement que la Parole de Dieu est la verité et s'ils cessent délibérément d'y croire, cette incrédulité entraîne l'annulation de leur contract. Les Ecritures disent d'un chrétien qui viole ainsi sa conscience qu'il "a péché contre Christ" (1 Corinth.8:12). Ces règles générales s'appliquent à tous ceux qui croient en Dieu et en Christ et qui s'apprêtent à marcher dans le chemin de la justice qui conduit à la vie éternelle.

32 Les legislateurs qui donnèrent aux Etats-Unis la Constitution qui les régit encore aujourd'hui furent soucieux de respecter la liberté de conscience des hommes, surtout en ce qui concerne l'adoration du Dieu Tout-Puissant. Cette partie de la Constitution appelée: lois des droits, garantit à tous les citoyens le droit d'agir librement selon leur conscience, d'être croyant ou athee, adorateur ou blasphemateur. La Constitution de presque tous les Etats prévoit pour tous les citoyens une parfaite liberté de conscience et le libre exercice de leur culte, à condition de ne causer aucun prejudice aux autres. Voici un exemple: William Penne fut puni pour avoir refusé de se découvrir devant des personnages importants, parce qu'il croyait sincèrement qu'en honorant des créatures mortelles il violait le commandement de Dieu. Cet homme d'Etat eut beaucoup de peine à élaborer la Constitution de la Pensylvanie et surtout les lois concernant la liberté de conscience. La cour suprême de ce pays discutant ce principe a dit: "La liberté comprend nécessairement le droit pour l'individu de pratiquer sa foi sans entrave". Cela comprend le droit d'adorer l'Etre suprême conformément aux suggestions de sa propre conscience; d'adopter n'importe quelle foi ou d'avoir n'importe quelle opinion au sujet de la religion; et de faire ou s'abstenir de n'importe quel acte que sa conscience reprouve, à moins que l'exécution ou la non exécution d'un tel acte soit préjudiciable au public" (Commonwealth v/ Lesher 17 Set R 155).

33 Dans le procès Eglise contre Etats-Unis, 145, U.S 457, la Cour suprême des Etats-Unis statua que la suprematie appartient à Dieu et que l'Amérique est une nation chrétienne. Des législateurs bien connus des nations dites "chrétiennes" et qui font autorite en la matière, ont déclaré en ce qui concerne la suprématie de la loi du Dieu Tout-Puissant, ce qui suit: "Elle engage les êtres sur tout le globe, dans tous les pays, à toute époque. Aucune loi humaine ne possède la moindre solidité si elle est contraire à cette dernière (la loi de Dieu); et celles qui sont en vigueur tiennent toute leur force et toute leur autorité des lois primitives, c'est à dire des lois révélées, lois divines qui ne se trouvent que dans les saintes Ecritures. Aucune loi humain ne devrait subsister si elle est en contradiction avec celles de Dieu (Blakstone Commentaries, ch. e 3è Ed, pages 5:7). "Aucune autorité venant de l'extérieur ne doit s'ingérer entre l'Etre défini et l'Etre indéfini, quand le premier cherche à rendre l'hommage qui est dû au second et cela de la façon qui s'impose à sa conscience et qu'il juge appropriée et acceptable par celui qui en est l'objet" (Cooleys constitutional Limitations 8è Ed P 968).

Violation

34 Dans ces dernières années, des personnes impies qui n'ont aucun respect pour la loi suprême du Créateur et qui ne croient ni en Dieu, ni en Christ, ont pris la conduite des affaires publiques. Ces gouvernants ambitieux qui désirent être considérés comme les gardiens

du bien-être public, ont eu l'idée d'obliger les écoliers à partici-
per à une certaine céremonie au cours de laquelle les assistants saluent le drapeau. L'idée fut approuvee par d'autres qui ne font aucun cas de la Parole de Dieu et biantôt des comités scolaires commencèrent à édicter des règlements, forçant tous les écoliers à participer à cette ceremonie. Jusqu'à ce jour, ceci a engendré un engouement hystérique général qui a abouti à punir, maltraiter et exclure de l'école des enfants qui refusèrent consciemment de participer à cette cérémonie religieuse consistant à saluer un drapeau. Ces enfants ayant appris de leurs parents qu'il fallait observer d'abord les commandements divins, ont été punis pour avoir obéi simultanément à Dieu et à leurs parents. Ceux-ci furent aussi punis parce qu'ils n'obligèrent pas leurs enfants à violer leur conscience en désobéissant au Tout-Puissant. Cette récente obligation de dire 'heil' à des hommes et de saluer des drapeaux est une coutume importée de l'Etat totalitaire allemand.

35 Si les ministres de l'education publique croyaient en Jéhovah comme étant le seul Dieu Tout-Puissant, en Jésus-Christ le Sauveur des hommes et en la suprématie de la loi divine, ils ne violenteraient jamais la conscience d'un enfant en l'obligeant à saluer un drapeau ou un emblème quelconque, ou encore à s'incliner devant un humain quel qu'il soit. Durant ces dernières années, les comités d'education des Etats-Unis ont essayé avec zèle d'inculquer aux enfants l'amour de la patrie, en agissant ainsi, ils ont complètement ignoré la Parole de Dieu. La pensée ci-après de feu m. Justin Brandois de la Cour suprême des Etats-Unis s'applique parfaitement à ces gens-là: "Les plus grands dangers pour la liberté se cachent dans les empiétements insidieux d'hommes zèlés, bien intentionnés, mais sans compréhension" (Blumstead c/ U.S. 479).

36 Au temps des apôtres, il y eut des religionistes semblables à ceux-ci et à leur sujet l'apôtre écrivit: "Je leurs rends témoignage qu'ils ont du zèle pour Dieu, mais sans intelligence; ne connaissant pas la justice de Dieu, et cherchant à établir leur propre justice, ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu; car Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient" (Rom.10:2-4).

37 Le mal n'est pas dans le drapeau. Celui des Etats-Unis est le symbole de la liberté et de la justice. Le mal n'est pas non plus dans le salut, mais pour le vrai chrétien, le mal est de le forcer à violenter sa conscience en transgressant le commandement de Dieu qui a particulièrement précisé dans sa loi qu'aucune forme d'adoration ou d'hommage ne doit être rendue à une créature ou à un objet quelconque, et contraindre qui que ce soit à faire ces choses c'est commettre une action très perverse.

38 D'après les définitions autoritaires, le salut au drapeau est une cérémonie religieuse consistant à vénérer et adorer un emblème contrairement à la loi divine. Voici ces définitions: "Le drapeau, comme la croix est sacré. Les lois et règlements relatifs à la conduite à tenir vis à vis des étendards nationaux contiennent des expressions emphatiques comme "Service du drapeau", "Hommage au drapeau", "Dévotion au drapeau" (The Encyclopedia Américana, volume 11; page 316). Sacré signifie "classé séparément par une cérémonie religieuse. Dévotion veut dire une forme de prière ou d'adoration" - Webster. Hommage est synonime de véneration, sentiments passionnés et révérencieux, adoration". Le Salut "consiste à saluer par un baiser, révérer en se courbant, se découvrir, donner une poignée de mains (au porte-drapeau peut-être) ou agiter la main et d'autres gestes de ce genre... honorer formellement avec un certain cérémonial" (Century Dictionnary, page 5321). "Saluer avec une parole de bienvenue, avec amour et déférence, se pencher et embrasser, ou saluer en agitant la main" Webster. Pour le mot "image" voici la définition donnée par Webstre's Dictionnary: "Image dans l'usage moderne implique communément la vénération religieuse". D'après la Bible; "Se courber devant un symbole où une image " implique toutes sortes de postures ou attitudes devant l'image, et même le baisement de l'idole" (voir 1 Rois 19:18; Osée 13:2; Job 31:25-27).

39 Ainsi les lexicographes reconnaissent que le salut au drapeau est une cérémonie religieuse. La Bible ne laisse subsister aucun doute à ce sujet, car ce salut est une louange,une dévotion,un geste d'adoration,une sorte de prière muette adressée à une image qui est ainsi honorée et revêt de ce fait un caractère sacré.

40 Des non-chrétiens peuvent saluer le drapeau sans tenir compte des règles précedentes. Les chrétiens consciencieux forment une classe absolument différente des autres,tels sont les témoins de Jéhovah; ils se sont engagés à obéir intégralement aux lois divines. Ils doivent instruire leurs enfants et les exhorter à obéir à la loi du Très-Haut. Consciencieux en toutes choses,ils sont persuadés que saluer un drapeau quelconque est une violation du commandement de Dieu que l'on peut lire dans l'Exode,chap.20;versets 3 à 5. Ce texte est du reste confirmé par beaucoup d'autres. Le salut au drapeau est une violation de ce commandement,parce que celui-qui fait ce geste attend le salut de l'Etat que ce drapeau représente,faisant ainsi de l'Etat un être puissant ou un"Dieu" alors que le"salut ne peut venir que du seul Dieu Tout-Puissant" (Ps. 3:9). Les témoins de Jéhovah croient sincèrement à la parole divine,ils savent que s'ils violent leur conscience en transgressant le commandement du Très-Haut,leur anéantissement est certain,conformément au solennel avertissement ci-après: Moïse a dit: Le Seigneur votre Dieu vous suscitera d'entre vos frères un prophète comme moi,vous l'écouterez dans tout ce qu'il vous dira et quiconque n'écoutera pas ce prophète sera exterminé du milieu du peuple" (Actes 3:22,23).

41 Les enfants élevés et éduqués selon la loi de Dieu et qui se sont engagés à faire la volonté du Très-Haut lui obéissent consciencieusement et refusent de saluer un drapeau quelconque. Ces insoumis sont de ce fait exclus de l'école et se voient refuser le droit à l'enseignement,que doivent ils faire? Les parents qui ont obéi à Dieu en élevant leur famille selon le Seigneur,sont punis parce qu'ils n'obligent pas leurs enfants à violer leur conscience et à transgresser la loi de Dieu. Ils sont privés de leur droit d'envoyer leurs enfants à l'école de l'Etat où ils bénéficient de l'enseignement scolaire gratuit comme l'exigent les lois. Que doivent-ils faire?Dans les Etats-Unis,nombreux sont les enfants et les parents qui se posent cette importante question.

42 Il appartient aux membres des comités d'éducation de répondre. Ces messieurs devraient se dire ceci: Si,je m'étais consacré pour faire la volonté de Dieu et que croyant sincèrement à la suprématie des lois divines,celles-ci m'interdisaient de saluer un drapeau,que ferais-je si l'on me forçait à violer ma conscience et enfreindre la loi du Très-Haut? Pourrais-je me soumettre à des lois humaines rompant ainsi mon alliance avec Jéhovah qui entrainerait pour moi un châtiment éternel: l'anéantissement définitif par Dieu lui-même? Ces questions de la plus haute gravité sont lourdes de conséquences. Chacun doit prendre une décision. Il faut obéir aux commandements de Dieu ou choisir la voie opposée.

Dieu Oublié

43 La plupart des hommes qui prirent part à la Constitution des Etats-Unis croyaient en Dieu et avaient confiance en sa Parole,mais au cours des dernières années la foi de beaucoup sombra;les gouvernants notamment oublièrent Jéhovah et méprisèrent la Bible. Nombreux sont aujourd'hui les législateurs,les juges et autres officiers ministériels qui ignorent complètement la Parole de Dieu. Cependant quelques législateurs tiennent fermement aux principes fondamentaux de la Constitution et croient en Dieu,pour eux tout homme devrait être libre d'adorer son Créateur selon sa conscience,les croyances de tous devraient être respectées. Il y a plus d'un siècle,les tribunaux de l'Amérique ont statué qu'il appartient à l'individu seul de déterminer ce qu'il veut croire et ce qu'il ne veut pas croire,et que les tribunaux n'ont aucun droit de s'ingerer dans la foi ou dans la pratique d'une croyance,à moins que cette pratique ne soit préjudiciable à au-

trui. En 1784 Thomas Gefferson introduisait dans le code de la Virginie un décret rédigé par lui,dont voici le préambule: "Tolérer que des magistrats civils transposent leurs pouvoirs dans le champ de l'opinion et limiter la profession ou la propagation de certains principes en prétextant leur mauvaise tendance,est une erreur dangereuse qui détruit de suite toute liberté religieuse. Il est encore temps dans un Etat ou tout est bien coordonné que ses pouvoirs interviennent si des principes susceptibles de troubler sérieusement la paix et le bon ordre y sont propagés.

44 Le proces Gobitis,qui s'est déroulé en Pensylvanie illustre justement ce qui precède concernant l'oubli ou le mépris de Dieu. Les Gobitis sont des vrais chrétiens qui ont pris l'engagement de faire la volonté du Très-Haut. Ils ont élevé leurs enfants selon le Seigneur,conformément à ce qui est ordonné par les Ecritures. Ces derniers à leur tour se sont consacrés pour faire la volonte de Dieu. Le comité des écoles promulgua un règlement exigeant des élèves qu'ils saluent chaque jour le drapeau au cours d'une cérémonie appropriée. Les enfants Gobitis,dont la foi n'est pas un vain mot comprirent qu'un tel salut au drapeau serait une violation de leur alliance et une infraction à la loi divine. Ils demandèrent donc la permission de s'abstenir. Pour toute réponse; l'accés de l'école leur fut interdit. Un procés ayant été intenté devant la "United States District Court" présidée par le juge Maris,ce tribunal statua que le décret exigeant le salut au drapeau ne pourrait être appliqué de force aux enfants Gobitis du fait de leur foi réelle en Dieu et en sa Parole. Ce jugement dit entre autres choses: "De nos jours ou l'intolerance religieuse va de nouveau de l'avant dans d'autres parties du monde,il est de la plus haute importance que les libertés garanties à nos citoyens par les lois fondamentales soient préservées de tout empiètement".

45 Dans son verdict,le juge Maris rappela celui du juge Gibson rendu dans le procés Lesher. Cet éminent législateur (Gibson) précisa clairement que l'un des prindipes fondamentaux de la Constitution de l'Etat est d'accorder à tous les individus le droit non seulement d'adopter n'importe quelle croyance religieuse,mais également celui de faire ou de s'abstenir de certains actes pour motif de conscience, si toutefois leur conduite ne porte pas atteinte à la sûreté, à la morale,à la propriété ou aux droits personnels du peuple...Au contraire,ce règlement (du comité des écoles) bien que motivé sans aucun doute par des considérations patriotiques est devenu dans ce cas comme il est apparent à tout le monde - un moyen pour persécuter des enfants à cause de leur foi. Notre drapeau bien-aimé est l'emblème de la liberté religieuse et il a été apparemment utilisé pour imposer une épreuve religieuse dans le but d'obtenir le bénéfice de l'enseignement public. Et ceci a été fait sans la moindre nécessité en vue de la sécurité ou du bien-être publics.

46 Sur appel,la "Limited States Circuit Court of Appeals" confirma le jugement du "District Court". Il fut alors fait appel à la "Suprême-Court of the United States" et là les jugements des tribunaux précités ont été annulés. La majorité fut d'avis qu'on ne pourrait forcer des citoyens à saluer le drapeau; mais elle statua par contre que le ministère de l'éducation peut édicter des règlements forçant les enfants à participer à la cérémonie du salut au drapeau. Le véritable point en litige fut donc contourné. Il est manifesté que le responsable de ce jugement ne croit pas en Dieu ni en Christ,mais qu'il est dévoué à la "science et à l'opinion publique". Le premier alinéa du jugement prononcé par la majorité dit: "Le tribunal se trouve en face d'une grande responsabilité chaque fois qu'il doit réconcilier au cours d'un litige les droits de la liberté et ceux de l'autorité. Mais quand c'est la liberté de conscience qui est en cause et que l'autorité est celle relative à la sauvegarde de la société et de la nation;la conscience judiciaire est soumise à sa plus sévère épreuve.

47 Dans ce jugement le tribunal statua aussi que la responsabilité de déterminer quels règlements seront édictés et mis en pratique incombe aux comités des écoles ou d'éducation et non aux tribunaux.

Discutant encore la question,le jugement dit: "Les opinions qui s'orientent vers un sentiment commun parmi le peuple sont nombreuses. Quelques une peuvent paraître sévères et d'autres sont qualifiées folles. Assurément, c'est la foi qui les justifie . Et les moyens effectifs pour atteindre cette dernière sont encore incertains et non légalisés par la science,de sorte qu'il nous est impossible d'inclure dans le domaine du pouvoir législatif cette cerémonie du salut au drapeau qui se généralise peu à peu". "S'il est bon d'avoir recours à cet entraînement patriotique cela dépasse notre jugement que nous voulons indépendant. Même si nous étions convaincus que de telles mesures sont une folie,cette opinion ne serait pas une preuve de son inconstitutionnalité. En ce qui nous concerne,nous sommes tentés de croire que pour faire aimer la patrie,la meilleure méthode, c'est de laisser libre cours à toutes les idées,même les plus absurdes,qui y ont trait. Il est peut-être mieux même du point de vue des intérêts qui sont débattus ici,d'accorder à la plus insignifiante des sectes la faculté de s'éloigner des règlements comme celui que nous discutons. Mais le Tribunal n'est pas le lieu où peuvent se débattre des questions ayant trait à l'éducation. Il n'est pas de notre ressort de faire un choix parmi les si subtils idéaux traditionnels de la démocratie,car nous devons respecter en même temps des considérations d'ordre presque ultra-individuel parmi un peuple si hétéroclite quant à son origine raciale et ses croyances religieuses. Si nous agissions de la sorte,nous deviendrions le comité des écoles pour le pays. Une telle autorité n'a pas été conférée à ce tribunal et nous ne l'assumerions pas". "La révision judiciaire est elle-même une limitation du pouvoir du gouvernement populaire;et fait partie du fondement de notre plan constitutionnel. Mais,aussi bien aux législateurs qu'aux magistrats est confiée la garde des libertés aimées passionément. Là où tous les changements d'ordre politique restent impuissants, l'éducation si elle est abandonnée à une législation folle est elle-même un entraînement dû à la liberté. Débattre l'emploi sage de l'autorité législative conformément à l'opinion publique et devant les assemblées législatives plutôt que de porter et limiter ce debat dans la salle d'un tribunal,voilà une façon de faire qui justifie la confiance en soi-même d'un peuple libre".

48 Un jugement minoritaire fut également rendu et déposé dans ce procés,et le juge dont le point de vue était différent de celui de la majorité, déclara entre autres: "La Constitution peut bien ne pas empêcher d'exprimer de différentes façons son loyalisme envers elle et le gouvernement qu'elle créa, mais de là à oublier que le gouvernement doit protéger la liberté de parole et de religion! Il est bien possible que ces expressions de loyalisme,si elle sont spontanées soient susceptibles de favoriser l'unité nationale,mais il en sera tout autrement si elles sont extorquées aux enfants en violant leur foi religieuse et celles de leurs parents. Ce sont des faits qui joueront un rôle de tout premier ordre dans notre unité nationale,que d'accorder toute liberté aux comités des écoles dans des questions relatives à la garantie constitutionnelle de la liberté religieuse. Les termes même de la "Bill of Rights" excluent, à ce qu'il me parait toute harmonisation entre un coercition de ce genre et les garanties constitutionnelles assurées par une déclaration législative,lesquelles garanties sont plus nécessaires au bien-être public que la "Bill of Rights". Mais même s'il n'est pas tenu compte de cette considération,on peut comprendre qu'il ne sera jamais possible de forcer des citoyens à exprimer de pareils sentiments si ces derniers vont à l'encontre de leur religion,aussi longtemps que les canaux réparateurs de procédés démocratiques restent ouverts et non obstrués. Ceci me paraît n'être pas moins que l'abandon à la volonté du peuple; de la protection constitutionnelle de la liberté des petites minorités.."La Constitution exprime plus que la conviction du peuple que les procédés démocratiques doivent subsister à tout prix. Elle est aussi une expression de foi et une exhortation à préserver la liberté de conscience,et le gouvernement doit y obéir s'il veut adhérer à cette justice et cette modération sans lesquelles un gouvernement libre ne saurait subsister. Pour cette raison,il pourrait sembler que toute législation qui tend à diminuer la liberté religieuse des petites minorités, ce qui mani-

festement est du ressort de la "Bill of Rights", doit au moins être sujet à quelque examen judiciaire dans le genre de celui auquel est soumis la législation tendant à enfreindre la liberté constitutionnelle des minorités religieuses et raciales, procés qui eut lieu récemment. En préconisant un tel examen, je ne veux pas dire que les inconvénients qui accompagnent un ajustement sensible de la discipline scolaire afin qu'il soit mieux tenu compte de la croyance religieuse de ces enfants, soit un fait aussi important que de contrebalancer la liberté de violenter par la force la foi religieuse qu'on a jugée digne d'être protégée par la Constitution".

49 Le jugement de la majorité dans le procés Gobitis méprise la suprématie de la loi divine, refuse d'user de son autorité dans le cadre de la Constitution pour limiter les empiétements sur la liberté convenablement exercée et qui est garantie par la "Bill of Rights" et transpose la responsabilité sur les comités d'éducation en statuant que c'est une affaire à débattre devant le forum public.

Résultat

50 Le résultat de ce jugement légal qui méprise la loi de Dieu en supprimant la garantie constitutionnelle de la liberté de conscience, fut pris comme prétexte pour déclencher aussitôt une action violente contre des chrétiens sincères. Ce fut comme si on avait jeté une allumette flambante sur une botte de paille. Dans certaines communautés gouvernées par la Hiérarchie romaine, où les hommes méprisent les lois et la raison. L'action catholique s'exerce frénétiquement. Des prêtres emmenèrent des foules fanatisées ou démoniaques qui injurièrent et maltraitèrent des centaines de témoins de Jéhovah, uniquement parce que ceux-ci restent fidèles à Dieu et lui obéissent en proclamant son Royaume. Ces populaces déchaînées maltraitèrent tant les femmes et les enfants que les hommes. Ils détruisirent leurs propriétés, les arrachèrent de leurs foyers, brûlèrent leurs maisons; leurs livres et leur argent. Ensuite, ils les lièrent ensemble par groupes, et après les avoir arrosés d'huile de ricin, ils les promenèrent à travers le pays comme des bêtes sauvages. Ces énergumènes commirent encore bien d'autres mauvaises actions envers ces vrais disciples de Jésus, et ils continuent. Des agents publics, cédant à l'influence des prêtres catholiques, firent irruption dans certains domiciles, se saisirent des occupants et les emmenèrent d'un Etat à l'autre. Ils interdirent les réunions privées d'études bibliques et brûlèrent le mobilier et les livres trouvés dans les locaux où avaient lieu des assemblées inoffensives. D'honnêtes avocats firent souvent appel au procureur de la république en invoquant la loi du pays contre ces hors-la-loi; on leur promit satisfaction, mais plus de six mois se sont écoulés depuis, et aucune action n'a encore été engagée contre les sans-loi de ce genre. Les méthodes cruelles arbitraires et totalitaires de la gestapo se sont rapidement implantées aux Etats-Unis depuis que ce jugement a été rendu. L'opinion de ce public spécial s'est exprimée par la violence et non par un patriotisme plus éclairé, et depuis les populaces continuent à attaquer des chrétiens sans aucune raison. Dans la plupart des Etats, les comités des écoles continuent à exclure des élèves après les avoir maltraités ainsi que leurs parents parce que les uns et les autres demandent la permission d'obéir consciencieusement et sans réserve au Tout-Puissant. La liberté de la parole et du culte disparaissent rapidement de l'Amérique. La nation oublie Dieu complètement. Nous citons ici à propos, des paroles pleines de force prononcées jadis par feu M Justin Sutherland de la Cour suprême des Etats: "Le peuple de ce pays favorisé par la Providence divine (comme il le prétend quelquefois) plus que tous les autres; grâce à la plénitude de ses libertés désire-t-il conserver celles si soigneusement protégées par le "Firat Amendement": liberté du culte religieux?..S'il en est ainsi, qu'il résiste à <u>toutes</u> les tentatives d'empiètement, car la plus triste épitaphe qui puisse nous rappeler une liberté défunte, c'est celle qui nous dira qu'elle fut perdue parce que ses gardiens manquèrent d'étendre sur elle leurs mains protectrices alors qu'il en était encore temps".

51 Si les comités d'éducation,d'autres assemblées législatives et la nation en général,continuent à mépriser la loi de Dieu et à punir des enfants et des parents innocents parce qu'ils obéissent consciencieusement à Dieu,quel en sera le résultat? Une nation qui se dit chrétienne,qui a basé ses lois fondamentales sur celles de Dieu,après en avoir reconnu la suprématie et qui par la suite oublie l'Eternel et méprise sa loi,cette nation, disons-nous,peut-elle subsister? La Parole de Dieu répond: "Les méchants se tournent vers le séjour des morts,toutes les nations qui oublient Dieu" (Ps. 9:18).

52 L'Eternel n'exaucera-t-il pas les siens;laissera-t-il impunis ceux qui directement ou indirectement infligent des châtiments à des enfants et à leur parents parce que ensemble ils observent scupuleusement sa loi? Le Tout-Puissant vengera-t-il son peuple allié,qu'il a choisi pour le servir? La réponse nous est donnée par Jésus-Christ en ces termes: "Et Dieu ne fera-t-il pas justice à ses élus qui crient à lui jour et nuit,et tardera-t-il à leur égard? Je vous le dis,il leur fera promptement justice. Mais quand le Fils de l'homme viendra, trouvera-t-il la foi sur la terre"? (Luc.18:7,8).

Fidélité

53 "Fidélité" signifie obéissance à la loi. Quiconque tente de se servir de la loi pour obliger ses semblables à lui obéir est un sans-loi. Les autorités constituées régulièrement peuvent promulguer des lois qui sont compatibles avec la loi suprême. Tous les citoyens ne devraient-ils pas être fidèles au pays qu'ils habitent? Ils doivent en effet obéir aux lois qui sont en harmonie avec celle de Dieu. Pour guider les chrétiens,Jésus confirma ce qui précède en ces termes: "Rendez à César ce qui est à César,et à Dieu ce qui est à Dieu" (Marc. 12:17).

54 Logiquement ceci veut dire qu'il faut premièrement obéir aux lois de Dieu et ensuite à celles du pays qui ne sont pas contraires à celles du Très-Haut. Jésus a bien établi la suprématie de la loi divine et tous ceux qui le suivent doivent en tenir compte.

55 Dieu interdit à ses serviteurs d'honorer ou d'adorer une image ou un objet quelconque. Aucune autorité humaine ne peut légalement contraindre quelqu'un à faire ce que la loi de l'Eternel interdit. Si l'enfant de Dieu croit sincèrement que la cérémonie du salut au drapeau est une violation de la loi divine et qu'il demande pour cette raison à en être dispensé,nulle autorité humaine ne peut légalement s'ingérer dans la conscience de cette personne consacrée au Tout-Puissant.

56 Les témoins de Jéhovah étant des fervents disciples de Jésus, obéissent joyeusement aux lois de l'Etat ou de la nation qui ne sont pas en contradiction avec celles de Dieu. Leur soumission n'est pas provoqué par la coercition,mais parce que cela est juste. Pour manifester leur dévouement au Très-Haut et en même temps leur respect pour le drapeau et les lois du pays tous ceux qui appartiennent au peuple allié de Dieu,tant les enfants que les grandes personnes,souscrivent volontiers à la déclaration suivanta: "J'ai fait voeu de fidélite et de dévouement sans réserves à Jéhovah,le Dieu Tout-Puissant et à son Royaume pour lequel Jésus ordonna à tous les chrétiens de prier. Je respecte le drapeau des Etats-Unis et je le reconnais comme symbole de la liberté et de la justice pour tous,je fais voeu de fidélité et d'obéissance à toutes les lois des Etats-Unis qui sont en accord avec la loi divine comme elle est exposée dans la Bible.

57 Que peut objecter à ce voeu un honnête citoyen respectueux de la loi? Dieu et la nation sont ici mis à leurs places respectives dans l'esprit de tous. Ce voeu incitera les hommes à mieux vénérer le Tout-Puissant et à respecter davantage la nation. Ils deviendront ainsi,de meilleurs citoyens. En accord avec ceci; il est écrit: "Heureuse la nation dont l'Eternel est le Dieu (Ps.35:12). L'adoption d'un tel voeu serait tout à fait compatible avec la voie tracée par les fondateurs

de la nation américaine. Refuser à des enfants chrétiens le droit de prononcer publiquement dans les écoles le voeu précédent et les contraindre à violer leur conscience par le salut au drapeau comme l'ont fait les comités des écoles, signifie que les gouvernants de la nation ont oublié Dieu et luttent contre lui. En conséquence la responsabilité incombe à ceux qui refusent à un chrétien consacré le droit de manifester sa foi et son dévouement à l'Eternel en obéissant à sa Parole. Ceux qui s'opposent ainsi au Tout-Puissant sont des pervers et le sort de ces individus et de ces nations est prédit par ces paroles déjà citées: "Les méchants se tournent vers le séjour des morts, toutes les nations qui oublient Dieu" (Ps.9:18).

58 La Cour suprême du pays a rendu les comités des écoles responsables du salut au drapeau sans aucun doute parce que quelques membres de cette cour ont honte de reconnaître Jéhovah, le Dieu Tout-Puissant, comme l'Etre suprême. Les comités des écoles doivent maintenant décider s'il est tellement important que des enfants violent leurs consciences pour obéir à des lois humaines, au lieu d'obéir à Dieu (Actes 4:19,20). Quelle est la décision qui sera favorable au peuple?

59 Une question à peu près analogue vint devant le Sénat des Etats-Unis et cette assemblée législative décida par un vôte que le drapeau de la Hiérarchie papale est au-dessus du drapeau des Etats-Unis. La question à débattre par le Sénat était de savoir si le drapeau du pape devait être hissé pendant les services religieux sur les navires, au-dessus du drapeau des Etats-Unis. Un sénateur du Massachusetts prit nettement position en déclarant devant le Sénat que le drapeau du pape est le drapeau de Dieu, et il ajouta: "Pour ma part, je refuse de partir du traditionnel point de vue americain consistant à proclamer la suprématie de l'emblème de la nation. Je n'accepterai pas que l'étendart de Dieu soit subordonné à celui de la nation". Le Sénat par 68 voix contre 10 décida que le drapeau religieux du pape serait déployé au-dessus du drapeau des Etats-Unis. Ceci se passa en février 1929 (voir "The Congressional Record N;47 Page 2851).

60 Les autorités régulièrement constituées ne peuvent contraindre légalement des petits enfants à placer le drapeau des Etats-Unis au-dessus des commandements de Dieu et de les punir ainsi que leurs parents parce qu'ils persistent à obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Par ses sénateurs et , antérieurement par ses tribunaux, la nation a reconnu une institution religieuse comme supérieure aux lois du pays. Peut-être a-t-elle agi par ignorance? Raison de plus pour placer les commandements de Dieu au-dessus de ceux des hommes.

Alternative

61 Deux voies sont devant les parents et les enfants qui se sont consacrés à Dieu pour lui obéir.

1. Participer à la cérémonie du salut au drapeau, bien que cela soit une violation de leur contrat d'alliance avec le Tout-Puissant. La pénalité sera pour les enfants en cas de refuse l'expulsion de l'école et un châtiment additionnel pour les parents.
2. Obéir à Dieu d'abord et ensuite aux lois de l'Etat quand celles-ci ne sont pas en contradition avec les commandements divins. Refuser d'agir ainsi c'est être condamné par le Seigneur à la mort éternelle.

62 Le chrétien qui fit alliance avec Dieu pour faire sa volonté n'hésite pas quant à la voie à suivre. Il sait que le plus sévère des châtiments que l'Etat peut lui infliger c'est la mort, de laquelle il sera délivré car le Tout-Puissant ressuscitera ses serviteurs qui ont été mis à mort par des hommes pour l'avoir servi fidèlement. Il sait que la violation volontaire du commandement de Dieu entraîne la mort éternelle de la quelle on ne revient jamais. Comme il préfère de beaucoup vivre toujours, il suit le conseil de Jésus qui a dit: "Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne" (Matth. 10:28). Le peuple qui fit alliance avec Jéhovah lui obéit pre-

mièrement sans hésiter et en toute circonstance il se confie en lui sans réserve quant au résultat final.

63 En s'engageant dans cette voie,les enfants et les parents consciencieux dans l'obéissance aux commandements de Dieu marchent dans le chemin que suivirent les apôtres de Jésus. Ces fidèles du passé avaient contracté une alliance avec Dieu pour faire sa volonté,aussi obéirent-ils à son commandement en allant de lieu en lieu prêcher l'Evangile. Leur oeuvre était condamnée par la loi du pays,ainsi que le déclaraient des Juifs religieux. Ces fidèles chrétiens furent donc emprisonnés,mais aussitôt relachés,ils continuèrent à annoncer publiquement la bonne nouvelle du Royaume. Traînés de nouveau devant le tribunal pour avoir violé la loi,ils repondirent à leurs juges: "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Actes 5:29). Ils suivirent le conseil donné par Jésus (voir Marc. 12:17). Nombreux sont les textes bibliques montrant que la voie suivie par les apôtres fut approuvée par Dieu,parce qu'ils lui obéirent plutôt qu'aux hommes.

64 Le gouvernement du Babylone promulgua une loi exigeant de tous les sujets de l'Empire qu'ils se prosternent devant son image. Trois hommes appartenant au peuple typique de Dieu étaient à Babylone. Ils se souvinrent que l'Eternel avait dit: "Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face...Tu ne te prosterneras point devant elles (les images taillées) et tu ne les serviras point" (Exode 20:3,5). Ils respectèrent les commandements de Dieu,mais refusèrent d'obéir à ceux de Babylone. Le chef suprême de cette nation très irrité déclara qu'ils seraient brûlés vif. A cela les insoumis répliquèrent devant l'assemblée: "Nous n'avons pas besoin de te répondre là-dessus. Voici, notre Dieu que nous servons peut nous délivrer de la fournaise ardente et il nous délivrera de ta main" Ils furent jetés dans une fournaise tellement ardente que la flamme tua les hommes qui les y jetèrent. Mais de cette fournaise Dieu délivra ses serviteurs si parfaitement,que même l'odeur du feu ne les avait pas atteints". L'Eternel récompense toujours la fidélité (Daniel 3:16-27).

65 Daniel,un autre homme bien résolu à ne faire que la volonté de Dieu,fut jeté dans une fosse aux lions pour refus d'obéissance à la loi de la nation parce qu'il était persuadé qu'agir ainsi c'était tomber dans l'idôlatrie. Par suite de sa fidélite, Daniel fut délivré par l'Eternel. Il sortit de la fosse sain et sauf;les lions ne lui firent aucun mal (Daniel 6:1-23).

66 Pendant des siècles,Satan incita des hommes à tuer ou torturer d'une autre façon les serviteurs de l'Eternel. La cérémonie hypocrite du salut au drapeau et l'obligation de dire "heil" à des hommes sont des coutumes originaires de l'Allemagne des nazis. Ces nouveaux procédés ont été imaginés par le diable pour briser le zèle des fidèles du Très-Haut qui se sont consacrés pour le servir. Dans toutes les nations on essaie d'établir un satanique gouvernement totalitaire. Pendant plus de 150 ans, les peuples des Etats-Unis ne furent jamais contraints de saluer le drapeau national,et depuis que ce salut est devenu obligatoire,la criminalité n'a point diminué. Pourtant,tous les criminels saluent le drapeau si on le leur demande,ce qui ne les empêche pas de violer sans cesse les lois que ce symbole représente. Ceux qui aujourd'hui en Amérique brandissent le drapeau avec le plus d'enthousiasme sont ceux qui ne respectent ni la loi des hommes ni celle de Dieu. Les chrétiens au contraire,respectent le drapeau et obéissent diligemment au Tout-Puissant. Ils obtiennent visiblement l'approbation divine parce qu'ils ne cèdent pas aux conspirateurs sataniques.

67 Au chapitre 11 de l'épître aux Hébreux,Dieu donne une liste des fidèles du passé qui a travers les siècles résistèrent aux lois ou commandements qui avaient pour but de les empêcher d'obéir à l'Eternel. Ils servirent Dieu courageusement malgré la plus vive opposition et pour leur intégrité,ils subirent de la part des hommes les plus cruels châtiments. Il est écrit que le monde n'était pas digne d'eux: Leur parfaite obéissance leur valut l'approbation divine et ils vivrons éternellement (Hébreux 11:1-40).

68 Aujourd'hui le peuple allié à Jéhovah est engagé dans une voie semblable à celle suivie par d'autres fidèles qui l'ont précédé, et ces actuels disciples de Jésus recevront certainement comme eux l'approbation du Très-Haut. S'ils sont persécutés à cause de leur foi et de leur persévérance dans l'obéissance aux commandements divins, ils savent que d'autres qui les ont précédés souffrirent comme eux pour les mêmes raisons et qu'ils furent approuvés par l'Eternel. Les souffrances seront de courte durée parce que nous sommes dans le jour de Jéhovah, bientôt il anéantira tous ses ennemis pour toujours, il délivrera ses fidèles serviteurs et leur donnera la vie éternelle et tous les bienfaits qui en découlent. Ayez foi en Dieu, continuez à obéir a ses commandements et vivez.

Témoins

69 La principale raison du peuple allié à Dieu d'être encore sur la terre est de rendre témoignage au nom de Jéhovah et d'annoncer son Royaume. La T.d.G. recommande donc aux parents et aux enfants qui se sont engagés à obéir à Dieu de rendre fidèlement temoignage à son Nom et à son Royaume. Que les enfants exclus de l'école donnent avec leurs parents un tel témoignage devant le comité des écoles qui leur refuse l'enseignement scolaire parce qu'ils servent Dieu fidèlement. Parents rédigez et signez une pétition que vous adresserez aux autorités compétentes et dans laquelle vous demanderez la réintégration de vos enfants dans les écoles et la restitution de leurs droits dans le cadre de la loi. Expliquez avec les textes bibliques à l'appui pourquoi ces enfants ne peuvent prendre part à la cérémonie religieuse du salut au drapeau. Copiez le voeu contenu dans la présente publication, joignez-le à cette pétition, et redites votre résolution de vous y conformer. Les parents et les enfants doivent signer cette réclamation et en remettre des copies aux autorités scolaires. A cet effet, la Société fournira des formulaires imprimés à tous les consacrés qui enferont la demande. Cette pétition sera un témoignage rendu au glorieux nom de Jéhovah et à son Royaume gouverné par Christ. Vous pourrez après cela attendre en toute confiance l'approbation et la bénédiction du Seigneur. Le but de cet écrit est nécessairement de graver dans l'esprit de ceux qui le liront, qu'ils ne peuvent espérer qu'en Dieu, et qu'ils doivent obéir à Dieu ainsi qu'à son Royaume s'ils veulent vivre toujours.

70 Donnez à l'Etat ce qui est à l'Etat et à Dieu ce qui lui appartient. Placez le nom et le Royaume de Dieu gouverné par Jésus-Christ, son Roi au-dessus de toute chose. Restez inébranlablement dévoués à la Théocratie, remettez-vous en toute confiance au Seigneur; et soyez assurés de ses bénédictions éternelles.

Un Congrès de Temoins à Dublin

Qui d'autre que le Seigneur aurait pu rendre possible cette assemblée dans la capitale de l'Irlande? Personne assurément. Outre les Témoins de Dublin même il en vint de Belfast, de Kildare, de Wicklou, de Louth, de Méath et de Sliga, 61 en tout. Irlandais, aimable Irlande! Les gens n'en peuvent rien s'ils sont ce qu'ils sont: c'est dans leur nature. Pendant leur service de témoignage de maison en maison, les congressistes se virent offrir tant de petits verres whisky qu'ils eussent été complétement gris s'ils les avaient tous acceptés. Les 41 participants à ce service répandirent 2 livres et 300 brochures. Au début de 1940 il n'y avait à Dublin que deux proclamateurs de groupes. Une année après il s'en trouvait 13. Dans l'intervalle, le groupe de la ville tint des conférences sur les thèmes "Gouvernement et Paix" et "Victoire" ainsi que toute une série d'études modèle. Le livre "Religion" a été largement vulgarisé, bien que la population soit aux 90% catholique romaine. IL semble que les Irlandais ayant appartenu une fois à cette religion savent s'y prendre mieux que qui que ce soit pour présenter le méssage theocratque à leurs concitoyens et apporter de cette manière un sécours réel aux braves fils d'Erin encore plongés dans les ténèbres.
